

**PROJET DE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE  
DE L'EXERCICE 2022**

L'article 107 de la loi NOTRe relatif à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales et le décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016 précisent les modalités du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le Président présente au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget (article 2312-1 du CGCT), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette, ainsi qu'une présentation sur la structure et l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel. Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

Le Conseil Communautaire se réunira ensuite le 17 décembre 2021 afin de procéder au vote des budgets primitifs qui auront fait l'objet d'une étude préliminaire en Commission des Finances.

-ooOoo-

## **CONTEXTE NATIONAL**

Le projet de loi de finances 2022 dévoilé le 22 septembre dernier est placé sous le signe d'une forte reprise économique. Le PLF prévoit une augmentation de la dépense publique de 11 Md€ avec des priorités clairement affichées en faveur des politiques régaliennes : Défense (+1.7 Md€), Intérieur (+1.5 Md€), Justice (+700M€) et Education (+1.7Md€). Le gouvernement se veut optimiste avec, pour 2022, une prévision de croissance de 4% et un déficit public ramenée à 4.88% du PIB (contre +8.4% en 2021 et +9.1% en 2020).

Pour les collectivités le PLF 2022 marque une certaine stabilité. La Dotation Globale de Fonctionnement reste stable à périmètre constant à hauteur de 26.8 Md€.

A noter le maintien du soutien à l'investissement local des collectivités (1.046 Md€) réparti sur les différentes dotations : (DETR) Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, (DSIL) Dotation de Soutien à l'Investissement Local, (DPV) Dotation Politique de la Ville et (CRTE) Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

En 2022, la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation pour les ménages les plus aisés (20 %), l'allègement sera de 95 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. En compensation, les intercommunalités et les Départements devraient se partager une fraction de T.V.A. sans maîtrise des taux et bases.

Les résidences secondaires ne sont pas concernées par cette suppression, pour mémoire elles représentent 2/3 des habitations de notre territoire.

## **CONTEXTE LOCAL**

### **DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (Depuis 2012)**

Il est rappelé, le choix stratégique des élus de la CCCCFF d'instaurer en 2016 le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU), conformément à notre première compétence, le développement économique et ce pour faire face d'une part à la mise en place en 2012 du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) et d'autre part à la baisse constante de la DGF notamment par la contribution au redressement des finances publiques. Cela s'est traduit par une forte progression de la DGF comme présenté dans le tableau ci-après et corrélativement par une forte hausse du FPIC.

Dans le projet de loi de finances 2022 l'enveloppe globale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) reste quasi-stable (26.8 Md€), cependant des variations individuelles à la baisse sont à prévoir. En effet, des transferts de crédits au sein de l'enveloppe sont prévus afin d'augmenter de 105 millions certaines dotations DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et DSR (Dotation de Solidarité Rurale).

Par ailleurs, la réforme de l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) visant à limiter la dynamique du produit, est reportée.

Années	Passage FPU							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	840 760 €	575 207 €	1 913 358 €	1 756 662 €	1 711 013 €	1 742 388 €	1 757 493 €	1 723 019 €
FPIC CCCC	-300 984 €	-413 731 €	-891 193 €	-694 662 €	-898 497 €	-1 034 106 €	-1 098 656 €	-954 028 €
Recette nette	539 776 €	161 476 €	1 022 165 €	1 062 000 €	812 516 €	708 282 €	658 837 €	768 991 €

#### FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (Depuis 2012)

Pour le FPIC nous constatons une baisse en 2021 due à la réduction de recettes des collectivités en 2020 (COVID). Ce fonds est réparti à la fois sur les communes et la communauté de communes. Il sera prudent de conserver pour le BP 2022 la prévision 2021.

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Montant global</b>	<b>1 226 181 €</b>	<b>1 687 539 €</b>	<b>2 505 572 €</b>	<b>2 805 819 €</b>	<b>2 779 470 €</b>	<b>2 878 929 €</b>	<b>3 032 485 €</b>	<b>2 635 458 €</b>
Part CCCC	300 984 €	413 731 €	891 193 €	694 662 €	898 497 €	1 034 106 €	1 098 656 €	954 028 €
Part Communes	925 197 €	1 273 808 €	1 614 679 €	2 111 157 €	1 880 973 €	1 844 823 €	1 933 829 €	1 635 458 €

#### FISCALITE

Le budget primitif 2022, sera construit en prenant en compte :

- Les conséquences de la crise « COVID » qui vont peser sur nos rentrées fiscales. Les recettes de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) ont baissé de 3.70% en 2021 et devraient baisser encore plus fortement en 2022. Les entreprises règlent leurs cotisations sur la base des résultats 2021.
- Une revalorisation physique des bases de 1% due à l'accroissement du nombre de logement sur notre territoire.
- La revalorisation des valeurs locatives basées sur l'indice des prix à la consommation harmonisé. (valeur novembre 2021). A fin septembre l'indice est de 2.1 %.

**Au vu de ces prévisions et malgré la baisse plus que probable de notre capacité d'autofinancement, il sera proposé au conseil de ne pas modifier les taux d'imposition 2022, ainsi que le montant de la taxe GEMAPI qui restera fixé à 200 000 €.**

### Fonctionnement

Même si la CCCCCF n'a pas à contractualiser avec l'Etat, elle poursuit la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et l'optimisation de ses recettes. En 2022 la collectivité devra certainement continuer à supporter des dépenses liées aux procédures « COVID » et la baisse de la fiscalité.

- ❖ En 2022, des actions de communications seront programmées pour :
  - Les 20 ans de notre communauté de Communes ;
  - La promotion de la santé dans le cadre du réseau territorial de santé ;
  - Les bases arrière des jeux olympiques (PARIS 2024).
  
- ❖ En ce qui concerne le financement du service des D.M.A. (Déchets Ménagers et Assimilés), le coût supplémentaire lié aux déclassements des « Emballages » s'élève à plus de 220 000 € au 30.9.21. Des solutions devront être proposées et mises en place dès 2022 car cela impacte, là aussi, notre capacité d'autofinancement. **Il est cependant proposé de ne pas modifier les redevances et taxes liées au service.**
  
- ❖ Les dépenses engendrées par la prise de la compétence « Relais d'Assistants Maternels » RAM seront équilibrées par un réajustement des attributions de compensation des Communes membres après décision de la CLECT.

### Investissement

En 2018, deux contrats ont été signés avec la Région et le Département pour accompagner nos investissements.

Le Contrat « Région » 2017/2021 s'élève à 6 459 636 € pour le bloc communal (CCCCF + Communes membres) dont 194 231 € pour la CCCCCF. La Région devrait prolonger ce contrat d'une année (2022) pour tenir compte des décalages de réalisation des opérations liés à la situation sanitaire.

Le Contrat de Territoire 2017/2021 signé avec le Département s'élève à 2 104 056 € répartis à raison de 58 % pour la CCCCCF et 42 % pour les communes de Deauville, Touques, Trouville-sur-Mer, Villers-sur-Mer et Villerville.

## **BUDGET PRINCIPAL**

Outre les restes à réaliser de 2021, les investissements de l'exercice 2022 se composent de :

- Fonds de concours « communaux » et « Habitat » (2021/2022) ;
- Wifi intercommunal et réingénierie du Très Haut Débit (2020/2021/2022) ;
- La piste cyclable Est/Ouest (2020/2021/2022)
- Voie douce St-Arnoult/Deauville (2021/2022) ;
- Eco-Parc à St-Arnoult (2022) ;
- Déclinaison du plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et notamment les volets mobilités, transition énergétique, Projet Alimentaire et Agricole Territorial et la trame verte bleue et noire.
- Les acquisitions service DMA (véhicules et bacs) (2022) ;
- Mise en place « Points 4 flux » et gestion du patrimoine des P.A.V. existants (2021/2022) ;
- Travaux de lutte contre les inondations (2022) ;
- Travaux sur le réseau des eaux pluviales (2022) ;
- Travaux programme GEMAPI (2022) ;
- Travaux eaux pluviales Presqu'île de la Touques (2021) ;
- Réhabilitation thermique du siège de la CCCC. (2021/2022).
- Création de deux Data Center (2022) ;
- Participation pour la ligne SNCF en partenariat avec la Région « Saut de mouton Clichy ». (2022/2027).

Pour financer ces investissements, seront inscrits les subventions, les emprunts et l'autofinancement de 2022 ainsi que les recettes des restes à réaliser dont la reprise se fera lors du vote du budget supplémentaire 2022.

### DETTE :

- La dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élèvera à 7 672 665 € se répartissant à hauteur de 94 % pour les taux fixes et 6 % pour les taux révisables.
- Aucun contrat n'est arrivé à terme en 2021.
- Les ratios de désendettement en année sur l'épargne brute, basés sur les budgets prévisionnels (BP+BS), s'élèvent pour 2021 à 6.07 années contre 4.62 en 2020. Cette augmentation provient notamment des coûts de traitement liés aux déclassements des emballages et aux aides accordées aux entreprises pendant la COVI ayant pour effet de réduire notre épargne. (le taux d'alerte est fixé aux alentours de 10 années).

**AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE - BUDGET PRINCIPAL**

Année	Dettes au 1er Janvier	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité totale	Dettes au 31 Décembre
2022	7 672 665.16	514 750.12	234 855.23	749 605.35	7 157 915.04
2027	5 209 714.53	460 550.12	161 688.98	622 239.10	4 749 164.41
2032	2 906 963.90	460 550.12	93 921.92	554 472.04	2 446 413.78
2037	1 054 213.27	248 050.12	36 931.96	284 982.08	806 163.15
2041	62 012.77	62 012.77	600.63	62 613.40	0.00

## PERSONNEL :

Les effectifs de la Communauté de Communes sont restés stables en 2021. En 2022, il est prévu l'embauche de deux contrats de projet, l'un pour le Projet Alimentaire et Agricole Territorial (PAAT), l'autre pour la Convention Territoriale Globale (CTG) et le remplacement de deux Directeurs de service avec une période de chevauchement.

A noter que ces deux contrats de projet sont subventionnés à hauteur de 24 000 €/an pour la CTG (frais de personnel) et au taux de 70% pour le PAAT (projet global).

	Titulaires	Non-titulaires	Apprentis	Total
01.01.2020	85	17	1	103
01.01.2021	88	11	1	100

Ces effectifs, ne comprennent pas le personnel non permanent (saisonniers, remplacements) ainsi que les contrats aidés représentant 8.34 ETP sur l'année.

En 2021, les prévisions budgétaires du chapitre 012 (salaires et charges sociales) ont légèrement progressé pour passer de 4 571 000 € (2020) à 4 736 000 € (2021). En 2022, ce chapitre devrait progresser compte-tenu des nouvelles embauches, de la revalorisation du SMIC et comme chaque année du GVT (Glissement vieillissement technicité).

A noter, que ce chapitre inclus, outre les salaires, les dépenses d'assurance du personnel, de cotisation aux œuvres sociales (CNAS), les titres restaurant, la médecine préventive etc ...

La durée hebdomadaire de travail est de 35 H 00.

## ELEMENTS FINANCIERS

Libellés	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Observations
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	575 207 €	1 913 358 €	1 756 662 €	1 711 013 €	1 742 388 €	1 757 493 €	1 723 019 €	Bonification en 2016 (FPU)
FONDS PEREQUATION INTERCOMM. ET COMM.	413 731 €	891 193 €	694 662 €	898 497 €	1 034 106 €	1 098 656 €	954 028 €	Atténuation de produits
EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION	+ 3%	+ 2%	+ 1%	0%	0%	0%	0 %	
Taux TEOM			3.64	3.64	4.04	4.04	4.04	
Dette au 01/01	9 772 177 €	9 165 377 €	10 619 724 €	10 050 201 €	9 405 955 €	8 759 731 €	8 187 915 €	
Annuité	945 572 €	810 948 €	975 561 €	940 392 €	925 524 €	839 477 €	749 605 €	
Travaux réalisés (chapitres 20/21/23)	2 441 450 €	1 633 414 €	3 578 463 €	1 912 204 €	1 959 680 €	6 238 639 €	6 280 000 €	Estimation pour 2021
Subventions obtenues	679 205 €	283 250 €	293 027 €	107 437 €	1 170 843 €	406 529 €	400 000 €	Estimation pour 2021
Emprunts réalisés	0 €	2 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	



## **BUDGET ANNEXE ZONE D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE**

Le budget annexe de la Zone d'Aménagement Economique créé par délibération du 22 novembre 2003, et dont l'objet porte sur l'acquisition et la viabilisation de terrains poursuit sa politique d'acquisition du foncier.

A ce jour, la Communauté de Communes a acquis plus de 18 hectares sur le plateau de la « Croix Sonnet » et des études opérationnelles sont en cours.

En 2022, un crédit sera ouvert pour les acquisitions de terrains et les études.

Au 31 décembre 2020, le solde d'exécution reporté cumulé s'élevait à : -1 462 568 €

## **BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, un nouveau contrat de délégation de service public a été signé avec la Société SETDN/VEOLIA Eau pour une durée de 12 ans. Ce contrat apporte des améliorations sur la longueur de renouvellement de canalisations et du nombre de branchements, la sécurisation de la qualité de l'eau, la productivité, la gestion patrimoniale ainsi qu'une baisse de 7.7 % de la part délégataire.

Les prévisions budgétaires 2022, en section d'exploitation, seront en volume similaires au budget 2020 soit environ 1,5 M€.

La consommation d'eau potable régresse sensiblement (entre 2019 et 2020 – 2.10 %), cette baisse est liée directement à la COVID 19, la consommation des entreprises passant de 82 402 m<sup>3</sup> en 2019 à 23 737 m<sup>3</sup> en 2020.

Les recettes basées sur le m<sup>3</sup> d'eau facturé devraient retrouver leur niveau habituel.

Les investissements de l'exercice 2022 se composent des restes à réaliser 2021, ainsi que de l'inscription d'un volume d'investissement identique à 2021 toujours dans l'optique d'un renouvellement constant du réseau.

### Les principaux travaux sont :

- Fin des travaux de réhabilitation des réservoirs des Forges et du Coteau ;
- Renouvellement de canalisations sur l'ensemble des Communes ;
- Solde Presqu'île de la Touques.

Pour financer ces investissements, il n'est pas prévu d'augmenter la surtaxe sur le m<sup>3</sup> fixée à 0.37 €, ni la taxe par abonné fixée à 9,40 €. Cependant il sera nécessaire de faire appel à l'emprunt pour un montant de 1 300 000 € (prévu en 2021 et réalisé en 2022) afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs.

### DETTE

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 la dette s'élève à 1 847 782 €, la totalité des contrats est à taux fixe.
- Aucun contrat d'emprunt n'est arrivé à terme en 2021.
- Les ratios de désendettement en année sur l'épargne brute, basés sur les budgets prévisionnels (BP+BS), s'élèvent à 1.91 en 2021 contre 2.42 en 2020.

### AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE - BUDGET ANNEXE EAU

Année	Dettes au 1er Janvier	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité totale	Dettes au 31 Décembre
2022	1 847 782.15	127 411.81	54 580.51	181 994.51	1 720 370.34
2027	1 226 383.48	108 635.13	36 124.90	144 760.03	1 117 748.35
2032	692 867.74	94 637.41	21 057.83	115 695.24	598 230.33
2037	225 755.13	53 118.80	7 908.81	61 027.61	172 636.33
2041	13 279.93	13 279.93	128.62	13 408.55	0

### ELEMENTS FINANCIERS

Libellés	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Observation
Valeur surtaxe par m3 en €	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	
Valeur par abonnement en €	9.40	9.40	9.40	9.40	9.40	9.40	9.40	
Volume facturé en m3	2 370 935	2 342 414	2 555 046	2 616 516	2 724 978	2 667 930	En cours	
Nombre d'abonné	25 465	25 484	25 614	26 395	26 487	26 550	En cours	
Dettes au 1.1	1 459 101 €	1 374 229 €	2 116 987 €	2 222 051 €	2 227 068 €	2 101 114 €	1 974 691 €	
Annuité	138 073 €	101 517 €	158 356 €	194 590 €	191 443 €	188 410 €	184 950	
Travaux réalisés HT	750 956 €	960 498 €	663 424 €	1 145 728 €	1 260 794 €	1 430 715 €	2 000 000 €	Estimations pour 2021
Subventions obtenues	0 €	0 €	0 €	275 280 €	50 560 €	0 €	0 €	
Emprunts réalisés	0 €	800 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

## **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Les prévisions budgétaires 2021 en section d'exploitation seront similaires à celles du budget primitif 2021 pour environ 2,7 M€.

Comme pour le budget eau, les recettes basées sur volume d'eau assaini facturé devraient être stables.

A noter cependant, une augmentation des volumes entre 2020 et 2019 provenant de la double facturation d'une importante entreprise.

Les investissements de l'exercice 2022 se composent des restes à réaliser 2021, ainsi que de l'inscription d'un volume d'investissement identique à 2021.

### Les principaux travaux sont :

- \* Renouvellement canalisations sur l'ensemble des Communes ;
- \* Renouvellement et renforcement du poste Boulevard Kennedy à Trouville sur mer ;
- \* Solde travaux de la Presqu'île de la Touques.

Pour financer ces investissements, il n'est pas prévu d'augmenter la surtaxe assainissement fixée à 0.58 € par m<sup>3</sup> pour les usagers. La PAC (Participation pour l'Assainissement Collectif) qui a été modifiée en 2019, reste également inchangée en 2021.

### DETTE

- La dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élève à 3 916 542.54 €, la totalité des contrats est à taux fixe.
- Aucun contrat n'est arrivé à terme en 2021.
- Les ratios de désendettement en année sur l'épargne brute, basés sur les budgets prévisionnels (BP+BS), s'élèvent à 3.24 en 2021 contre 4.49 en 2020.

## AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Année	Dettes au 1er Janvier	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité totale	Dettes au 31 Décembre
2022	3 916 542.54	298 049.98	93 905.52	391 955.50	3 618 492.56
2027	2 431 290.42	293 807.04	63 738.42	357 545.46	2 137 483.38
2032	1 146 725.03	242 279.33	34 436.28	276 715.61	904 445.70
2037	371 138.80	87 326.73	13 001.99	100 328.72	283 812.07
2041	21 831.89	21 831.89	211.45	22 043.34	0

### ELEMENTS FINANCIERS

Libellés	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Observations
Valeur surtaxe par m3 en €	0.58	0.58	0.58	0.58	0.58	0.58	0.58	
Volume facturé en m3	2 218 711	2 160 479	2 468 728	2 383 052	2 527 166	2 739 086	En cours	
Nombre d'abonné	24 465	24 478	24 603	25 070	25 146	25 225	En cours	
Dettes au 1.1	4 991 850 €	4 632 959 €	5 299 470 €	5 318 029 €	4 826 899 €	4 515 769 €	4 214 592 €	
Annuité	471 105 €	354 760 €	420 551 €	428 699 €	422 776 €	407 150 €	397 349 €	
Travaux réalisés HT	2 232 343 €	1 278 719 €	942 607 €	798 097 €	708 618 €	591 369 €	1 000 000 €	Estimations pour 2021
Subventions obtenues	438 771 €	280 750 €	180 929 €	172 682 €	106 671 €	0 €	170 000 €	
Emprunts réalisés	0 €	920 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

29/10/2021

JLB